

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 1'950'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT SCOLAIRE DU CHÂTELET

Par la présente, nous sollicitons l'octroi d'un crédit destiné à l'assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment scolaire du Châtelet, situé dans l'enceinte du Château de Delémont.

1. CONTEXTE ET HISTORIQUE

Édifié au 18^{ème} siècle, le bâtiment du Châtelet – anciennement dénommé « bâtiment de la Recette » – constituait un lieu d'entreposage des redevances en nature perçues dans les villages de la Vallée. Il forme aujourd'hui l'aile Nord-Ouest de la Cour du Château de Delémont.

Classé monument historique depuis 1965, il bénéficie d'une protection au niveau cantonal et fédéral. Au fil des siècles, l'édifice a connu plusieurs transformations, notamment son affectation en école ménagère dans les années 1950, puis sa rénovation intérieure en 1991.

Actuellement, le bâtiment accueille quatre classes primaires (1P à 4P) ainsi que deux classes d'école ménagère du Collège de Delémont. Il constitue ainsi un site d'enseignement intégré au patrimoine bâti communal.

2. SITUATION ACTUELLE

Malgré des interventions ponctuelles d'entretien réalisées ces dernières décennies, l'état général de l'enveloppe du bâtiment s'est fortement dégradé (cf photographies ci-dessous).

La couverture est vétuste ; les tuiles présentent une fragilisation avancée et la charpente montre des signes d'affaiblissement structurel. Début 2025, des mesures d'urgence ont dû être mises en œuvre, notamment la stabilisation d'une cheminée et la sécurisation de la cour Est.

Les façades présentent des fissures, en particulier sur le mur pignon Nord. Les fenêtres existantes, dont plusieurs ne peuvent plus être réparées, sont arrivées en fin de vie. Leurs performances thermiques sont insuffisantes et leur étanchéité défectueuse.

Le bâtiment ne dispose d'aucune isolation thermique performante. Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB+) établi en 2019 classe le Châtelet en catégorie F pour l'enveloppe et E pour l'efficacité énergétique globale.

Au vu de la situation, des réparations ponctuelles ne sont plus envisageables. Un assainissement global de l'enveloppe s'impose pour des motifs de sécurité, de préservation du patrimoine et d'amélioration énergétique.



3. ÉTUDES PRÉALABLES

La rénovation du Châtelet figure depuis longtemps au plan des investissements communaux (dès la planification 2013 - 2017). Une étude de faisabilité réalisée en 2021 par le bureau Burri et Partenaires Sàrl a estimé le coût global du projet à CHF 4,6 millions (précision $\pm 25\%$).

Initialement prévue après la mise en exploitation de la nouvelle école des Arquebusiers (août 2026), l'intervention sur l'enveloppe ne peut plus attendre en raison de l'aggravation constatée de l'état de la toiture. Les travaux intérieurs étant moins urgents, ils seront effectués à moyen terme (5 à 10 ans) et nécessiteront une nouvelle demande de crédit.

4. PROJET D'ASSAINISSEMENT

Le projet vise à consolider la structure de la toiture, garantir la sécurité des usagers et améliorer la performance énergétique tout en préservant le caractère patrimonial du bâtiment.

Les principales interventions prévues sont :

- réfection complète de la toiture (dépose, tri et réemploi des anciennes tuiles en bon état, consolidation de la charpente, pose d'une sous-couverture) ;
- isolation performante du plancher des combles ;
- remplacement des fenêtres et restauration d'anciennes fenêtres historiques selon les exigences énergétiques et patrimoniales ;
- isolation des embrasures afin de limiter les ponts thermiques ;
- décrépiage complet des façades et application d'un crépi minéral isolant ;
- remplacement et complément des protections solaires extérieures ;
- amélioration de la sécurité en cas d'incendie à l'intérieur du bâtiment.

Les différentes mesures permettront d'améliorer la classification énergétique du bâtiment vers une classe D/D. Aussi, selon les estimations effectuées en collaboration avec SACEN, l'application du crépi isolant générera une économie annuelle d'environ 12'000 kg de CO₂ équivalent et une économie financière d'environ CHF 7'000.- par an.

Une attention particulière est portée au réemploi des matériaux. Les tuiles anciennes, reconnues pour leur durabilité et leur qualité supérieure aux productions contemporaines, seront triées, nettoyées et réutilisées dans la mesure du possible. Cette démarche contribue à la préservation de l'authenticité architecturale, au maintien des savoir-faire traditionnels et à la réduction de l'impact environnemental du chantier. Des tuiles ont également pu être récupérées lors de la réfection de la toiture d'un bâtiment à Delémont.

5. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE CREDIT

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs, et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet

		EVALUATION			COMMENTAIRES
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	
Construction	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)	X			Récupération de tuiles anciennes.
Energie	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelable de manière durable et efficace	X			Amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment : isolation des combles, crépis isolant sur les façades et remplacement des fenêtres.

DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
Mobilité	Favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable				Pas d'influence
Biens de consommation	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises de biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique	X			Favoriser les entreprises locales dans le respect des règles des marchés publics. Utilisation de matériaux biosourcés ou priorités par ecobau (ecoProduits).
Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics	Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)				Pas d'influence
Santé	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés	X			Amélioration du climat intérieur été et hiver. Réduction des pertes énergétiques.
Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse	X			Pas d'influence
Gouvernance	Mettre en place une démarche participative avec tous les milieux concernés				Collaboration dès l'élaboration du projet avec la Section des monuments historiques du Canton du Jura.

6. DEMANDE DE CREDIT ET FINANCEMENT

Le présent projet d'assainissement fait l'objet d'une demande de crédit de CHF 1'950'000.-. Ce montant est basé sur le devis estimatif du 9 février 2026 (précision $\pm 15\%$).

Des subventions seront sollicitées auprès des instances suivantes :

- Service de l'enseignement (RCJU) : subvention scolaire correspondant à 20 % des frais admis au subventionnement ;
- Office de la culture (RCJU) : aides cantonales et fédérales au titre de la protection du patrimoine ; 25% des frais admis au subventionnement (*remarque : sous réserve des règles de cumul des subventions*) ;
- Le Programme Bâtiments, Section de l'énergie (RCJU). Toutefois, selon une première analyse, il n'y aura vraisemblablement pas d'entrée en matière car les combles sont actuellement non chauffés.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'950'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable :	4%	78'000.00
Durée de l'amortissement comptable : 25 ans (bâtiment scolaire)		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		58'500.00
Total de la charge financière annuelle		136'500.00

* L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long terme.

Delémont, le 16 juin 2026

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 16 juin 2026 ;
 - l'article 29, al. 1 let. r) et v) du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission des finances du 20 avril 2026 ;
 - le préavis favorable de la Commission du Cercle scolaire de Delémont du 10 juin 2026 ;
 - l'information donnée au comité de la Communauté du Collège de Delémont à date du 20 mai 2026 ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de 1'950'000 francs pour l'assainissement de l'enveloppe extérieure du bâtiment scolaire du Châtelet est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire :

Suzanne Maître-Schindelholz

Lucie Üncücan-Daucourt

Délai référendaire : 10 août 2026

Delémont, le 29 juin 2026

